

Structure familiale et hébergement d'urgence au 115 de Paris

Mireille Eberhard
Emmanuelle Guyavarch
Erwan Le Méner

Observatoire du Samusocial de Paris.
Observatoire du Samusocial de Paris.
Observatoire du Samusocial de Paris – Centre d'étude des mouvements sociaux / École des hautes études en sciences sociales.

Mots-clés

- Familles sans-domicile
- Familles monoparentales
- Urgence sociale
- Hôtellerie sociale

Les familles constituent un segment croissant et méconnu de la population sans-domicile (Guyavarch et Le Méner, 2014). Ces familles, définies par la présence d'un enfant mineur accompagné d'au moins un parent, font leur apparition dans les mailles de l'urgence sociale à la fin des années 1990, en maraude ou au bout du numéro d'urgence pour les sans-abri, le 115. Elles bénéficient dès lors d'un traitement prioritaire en matière d'accès à l'hébergement d'urgence : aucun enfant ne doit se retrouver à la rue et la mise à l'abri des familles est, par conséquent, systématique. À Paris, les autorités font du 115 le premier maillon de l'assistance aux familles (Le Méner, 2013). Leur hébergement se fait principalement en hôtel – d'abord dans d'anciens meublés, puis dans des établissements touristiques en perte de vitesse –, de plus en plus éloignés de Paris, à mesure que la demande d'hébergement augmente. Mais le fait notable est celui-ci : jusqu'en 2012, à de rares exceptions près, le 115 (comme les autres opérateurs chargés d'héberger des familles) propose systématiquement un toit à cette population. Par contraste, les personnes prises en charge sans enfant (dites « isolées ») pâtissent du faible nombre de places en structures collectives. La gestion de la pénurie d'hébergement est au cœur du métier des urgentistes sociaux (Cefaï et Gardella, 2011).

Néanmoins, les familles subissent aussi, depuis 2012, une carence d'hébergements. En 2016, quotidiennement, cent soixante-dix-sept personnes en famille qui parviennent à joindre le 115 de Paris se voient opposer une « demande non pourvue », ce qui signifie qu'en fin de journée les permanenciers n'ont pas réussi à leur trouver une place disponible dans le parc d'hébergement réservé aux familles. Dans ce contexte de pénurie, les demandes de

prise en charge de la part des familles monoparentales⁽¹⁾ semblent toutefois avoir une issue plus souvent positive que celles des couples avec enfant(s). Cet article s'attache à décrire, à partir des données du 115 de Paris (encadré p. 124), le traitement au premier abord prioritaire des familles monoparentales en contexte de pénurie d'hébergement.

Une majorité d'hébergements attribués à des familles

En 2014, le 115 de Paris reçoit en moyenne cinq mille deux cents appels par jour et seulement mille deux cents sont décrochés⁽²⁾. Ces derniers sont examinés dans cet article. De plus en plus de demandes d'hébergement concernent des familles. En 1999, les personnes en famille hébergées par le 115 représentent moins de 13 % de l'ensemble des personnes hébergées au moins une fois dans l'année. À partir de 2010, elles sont plus nombreuses à être hébergées que les personnes seules. En 2014, 70 % des hébergés sont des parents et des enfants (graphique 1). Outre la part de plus en plus importante de personnes en famille hébergées par le 115, on observe également une évolution significative de la durée de prise en charge. En 1999, les familles sont hébergées en moyenne une quinzaine de jours pendant l'année⁽³⁾, la moitié n'étant hébergée que trois jours, le temps de trouver une solution plus satisfaisante. En 2014, la durée moyenne d'hébergement sur l'année, pour les personnes en famille, avoisine les six mois. Un quart est hébergé sans interruption du 1^{er} janvier au 31 décembre.

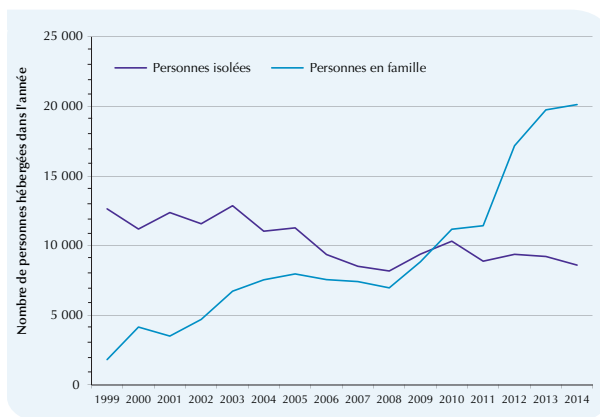
Ces familles sont majoritairement migrantes (94 % des parents sont nés à l'étranger, sans variation significative selon le statut matrimonial), ce qui montre les liens de

(1) Est ici considéré comme une famille monoparentale un adulte pris en charge par le 115 sans conjoint et avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans.
(2) La saturation du dispositif ne permet pas de répondre à tous les appels reçus. On ne peut cependant en déduire qu'il s'agit de cinq mille deux cents demandes différentes, les appels étant souvent réitérés jusqu'à ce qu'un écoutant social soit en mesure de décrocher.
(3) Cette durée est calculée sur l'année. Autrement dit, elle ne prend pas en compte un éventuel hébergement l'année ou les années précédentes, ni la poursuite possible de l'hébergement les années qui suivent.

Les données analysées : les renseignements administratifs de la cohorte des usagers du 115 de Paris (1999-2015)

Toute personne sans domicile qui appelle le 115 de Paris et parvient à joindre un écoutant (un quart des appels entrant étant décroché en 2014) est enregistrée dans une base de données administratives (déclaration à la Commission nationale de l'informatique et des libertés n°414253). Y figurent des renseignements sociodémographiques et économiques sur l'appelant (notamment l'âge, le sexe, la nationalité, la composition du ménage déclaré, mais également les raisons qui l'ont amené à contacter le 115, son statut administratif, sa couverture médicale, son suivi social et ses éventuelles sources de revenus), sur la demande formulée et la réponse apportée. Tous les appels reçus sont consignés dans un dossier individuel. Il s'agit d'une source d'information, certes limitée, mais sans équivalent en France pour décrire l'évolution d'une population sans domicile, en l'occurrence celle des usagers du numéro d'urgence parisien, sur une durée aussi longue – les données sont disponibles depuis 1999 mais les analyses qui concernent l'unité d'observation familiale et non individuelle ne débutent qu'en 2006, les clés d'identification permettant de regrouper les différents membres d'une même famille n'existant que depuis lors dans la base de données du 115. Les données exploitées ici portent sur la période allant de 1999 à 2014 ou 2015 selon les analyses.

Graphique 1 – Évolution des usagers du 115 de Paris, selon le statut familial



Source : 115 de Paris (base Aloha-4D).

plus en plus étroits entre migrations et expérience du sans-abrisme (Le Méner et Oppenchain, 2012 ; Dietrich-Ragon, 2017). Ces familles comptent principalement des femmes et des enfants, comme le montre la pyramide des âges ci-après (graphique 2, p. 125). Cette combinaison indique une présence particulièrement importante de familles monoparentales composées de mères seules accompagnées de très jeunes enfants.

Un parc hôtelier saturé

Alors que les personnes dites « isolées » sont principalement hébergées en centre d'hébergement d'urgence, les familles qui contactent le 115 sont le plus souvent orientées vers des hôtels sociaux (en 2014, 97 % des nuitées attribuées aux familles sont en hôtel, contre seulement 22 % pour les individus « isolés »). Malgré un élargissement conséquent du parc hôtelier utilisé (plus de six cents établissements différents mobilisés en 2014, contre deux cents soixante en 2005 et une trentaine en 1999), le 115 de Paris – comme l'ensemble des opérateurs fournissant un hébergement aux familles en Île-de-France – se trouve confronté depuis plusieurs années à un important manque de places, la demande dépassant largement les capacités d'hébergement. Au 115 de Paris, le nombre de demandes non pourvues pour les personnes en famille s'élevait en moyenne à deux mille par mois en 2014, contre mille cinq cents par mois en 2013, mille par mois en 2012, cinq cents par mois en 2011 et à peine cinquante par mois les années précédentes⁽⁴⁾. La pénurie s'accompagne d'ailleurs d'une dégradation du premier hébergement en hôtel : à défaut d'autres solutions de mises à l'abri, le Pôle d'hébergement et de réservation hôtelière (PHRH) – le service qui oriente les familles dépendant des différents opérateurs, dont le 115, dans le parc régional⁽⁵⁾ – recourt de façon croissante à des hôtels de court séjour (variant le plus souvent de vingt-quatre à soixante-douze heures), généralement avec sanitaires et douches collectives, type « Formule 1 ». Il faut souvent enchaîner plusieurs séquences de mise à l'abri de ce type, entrecoupées d'épisodes sans hébergement, dans l'attente d'une place de long séjour (pour un mois, renouvelable autant que besoin).

(4) Source : 115 de Paris. Une personne formulant plusieurs demandes dans le mois sera comptabilisée autant de fois qu'elle se verra prononcer un refus, dans la limite d'un par jour. Sont considérées ici les demandes non pourvues en fin de journée. Ainsi, une personne appelant une première fois, pour laquelle aucune solution n'est trouvée, et qui rappellerait plus tard dans la journée en obtenant une solution d'hébergement, ne sera pas comptabilisée ici dans les demandes non pourvues. Seules les personnes pour lesquelles aucune solution n'a été trouvée par le 115 sont comptabilisées.

(5) Créé en 2007, le PHRH du Samusocial de Paris est chargé de prospecter, de négocier les tarifs, de réserver, de sécuriser la chaîne de réservation et de vérifier les bonnes conditions de vie des familles hébergées. Ce service s'occupe de l'hébergement des familles orientées par le 115 de Paris mais aussi d'autres opérateurs, gérés par l'Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles, le Centre d'action sociale protestant (dont dépend en particulier la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile), l'Ordre de Malte, le 115 de Seine-Saint-Denis et celui de Seine-et-Marne, ou encore la collectivité parisienne (dans le cadre de la protection de l'enfance).

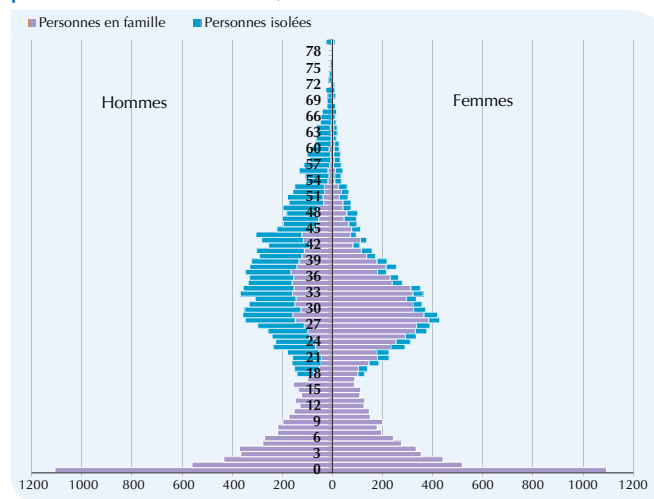
Face à cette carence d'hébergements, les écoutants sociaux du 115 doivent arbitrer entre les demandes. À chaque demande transmise au PHRH est associé un niveau de priorité, allant de un (le plus fort) à cinq. Celui-ci dépend de la vulnérabilité de la famille, établie selon différents critères : des caractéristiques objectives (dont l'âge des enfants et la durée sans abri) et une évaluation de la détresse par l'écoutant. Chaque demande adressée au PHRH comporte une préconisation d'orientation, tenant compte de la situation de la famille : de ses ancrages géographiques, de la présence d'une personne en situation de handicap nécessitant un équipement hôtelier dédié, de la durée requise pour le prochain hébergement (par exemple, lorsqu'une famille vient d'enchaîner plusieurs hébergements limités à quelques jours, éreintants). Puis le PHRH propose des solutions en fonction des places disponibles dans le parc hôtelier – si tant est qu'il reste des places libres. Mais celles-ci ne répondent pas toujours aux attentes des permanenciers.

De façon générale, jusqu'à pouvoir fournir une chambre de long séjour et à défaut d'hébergement d'appoint en quantité suffisante, les urgentistes sociaux sont contraints d'orienter une partie des familles requérantes vers des places de courte durée, et d'en recalculer d'autres. Dans cette configuration s'organise une rotation des familles sur les places contingentées, selon un raisonnement caractéristique de la gestion de pénurie dans le monde de l'urgence sociale (Gardella, 2016). Cependant, les familles monoparentales semblent privilégiées dans l'attribution des places.

Dans ce contexte, un premier hébergement plus rapide pour les familles monoparentales

Le graphique 3 (p. 126) illustre, année après année, l'évolution de la réponse donnée à la première demande d'hébergement d'une famille contactant le 115 de Paris⁽⁶⁾. Si, quelle que soit l'année considérée, la réponse la plus fréquente reste l'hébergement (*versus* demande non pourvue), on note cependant une évolution importante. La proportion de réponses positives a été réduite de près de moitié au cours de la période d'étude. En parallèle, on

Graphique 2 – Pyramide des âges des personnes hébergées par le 115 de Paris en 2014, selon le statut familial



Source : 115 de Paris (base Aloha-4D).

relève une augmentation importante de la part des demandes non pourvues (de 1 % en 2006 à 26 % en 2015) et des « réorientations » par l'équipe⁽⁷⁾ (de 11 % en 2006 à 30 % en 2015). À l'inverse, on note une diminution des réorientations vers les autres dispositifs⁽⁸⁾ (de 29 % en 2006 à 12 % en 2015).

En ne considérant que les familles dites « éligibles » (hébergées ou qui le seraient s'il n'y avait pas de pénurie de places), 98 % des premières demandes aboutissent immédiatement à un hébergement en 2006, contre 64 % en 2014. Selon la structure familiale, ce « taux de satisfaction immédiate » passe toutefois de 97% à 69 % pour les familles monoparentales et de 98 % à 59 % pour les familles nucléaires. Le graphique 4 illustre l'écart qui se creuse entre les deux profils de famille au fur et à mesure que le taux de satisfaction (pourcentage de demandes pourvues sur l'ensemble des demandes éligibles) diminue.

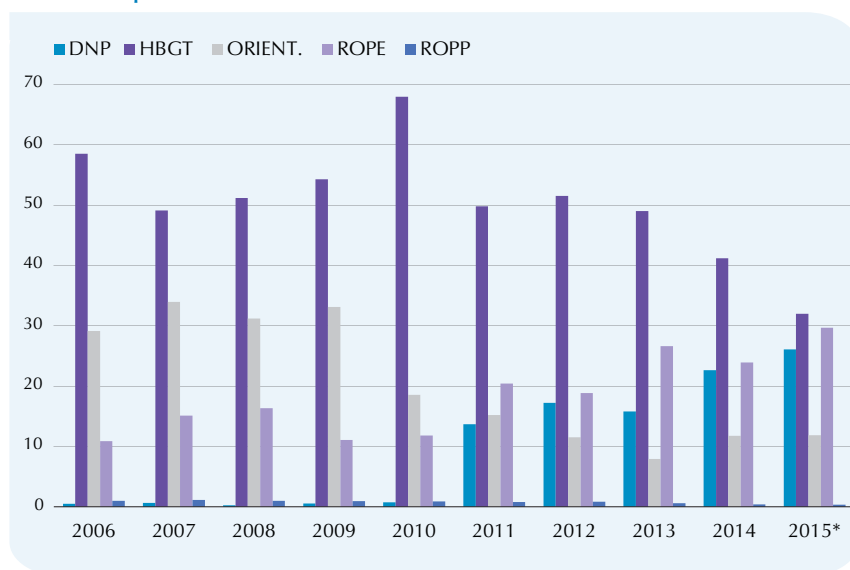
La réponse plus favorable accordée aux familles monoparentales en contexte de pénurie de places renvoie certainement à une position institutionnelle forte : de la formation des écoutants sociaux assurée en interne par d'anciens permanenciers aux arbitrages en temps réels

(6) L'indicateur retenu s'intéresse à la réponse donnée à la première demande d'hébergement, le jour de cette demande. Par exemple, une famille qui se verrait d'abord refuser un hébergement faute de place et qui serait hébergée le lendemain donnerait lieu à une « DNP ».

(7) Les « ROPE » pour « réorientation par l'équipe » concernent des personnes dont les critères d'éligibilité ne correspondent pas au 115 (le plus souvent ces ROPE sont prononcées lorsque les personnes dépendent d'autres services ou d'autres départements ou qu'elles déclarent des ressources leur permettant de trouver une solution personnelle).

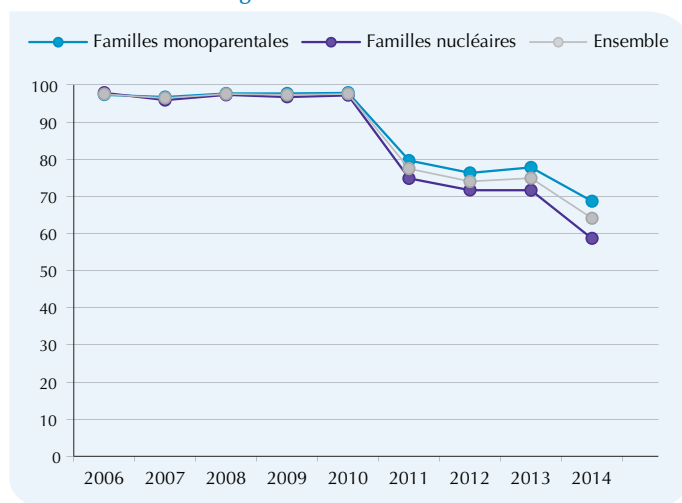
(8) Selon son profil, une famille peut être réorientée vers la Cafda (Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile), l'APTAM (Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles), l'O'HOFOM (Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte), les services sociaux ou encore vers le 115 d'un autre département.

Graphique 3 – Réponse à la demande d’hébergement des familles primo-arrivantes au 115 de Paris (en %)



Source : 115 de Paris (base Aloha-4D). Champ : Première demande d’hébergement de familles contactant le 115 (une seule demande par famille quelle que soit sa composition). DNP = demande non pourvue (pénurie de place), HBGT = hébergement, ORIENT. = orientations vers un autre dispositif d’aide (autre plateforme ou services sociaux), ROPE = réorientation par l’équipe, ROPP = refus d’orientation par la personne. 2015* : de janvier à mai. L’observation débute en 2006 car les clés d’identification permettant de regrouper les différents membres d’une même famille n’existent que depuis 2005 dans la base de données du 115.

Graphique 4 – Part des premières demandes éligibles aboutissant à un hébergement de la famille



Source : 115 de Paris (base Aloha-4D). Champ : première demande d’hébergement de familles contactant le 115 (une seule demande par famille quelle que soit sa composition). Afin de comparer l’évolution d’une année à l’autre, celle-ci s’achève en 2014, l’année 2015 n’étant pas une année pleine (les disponibilités de places varient selon la période, avec notamment plus de places en période hivernale en raison de l’ouverture de centres d’hébergement dédiés (du 1^{er} novembre au 31 mars).

réalisés sur le plateau d’appels, on insiste sur la vulnérabilité accrue de ces familles, sur les ressources moindres dont elles bénéficieraient pour s’abriter et subvenir à des besoins de base, par rapport à des familles avec deux parents. Mais on peut imaginer que d’autres éléments entrent en compte dans l’attribution des places.

La monoparentalité, un avantage parmi d’autres pour les familles peu nombreuses

Dans cette partie, on examine la satisfaction immédiate des familles formulant une première demande au 115 entre 2006 et 2014. L’observation porte ainsi sur le premier appel (décroché) d’une famille comprenant au moins un enfant mineur, alors que la probabilité d’être hébergé augmente au fur et à mesure du

nombre d’appels passés. L’analyse tient compte de la composition familiale, mais aussi d’autres caractéristiques traduisant, pour l’institution, la vulnérabilité des requérants, tels que l’âge des enfants. On peut ainsi faire l’hypothèse que les ménages comportant de jeunes enfants non scolarisés à l’école élémentaire ou des nourrissons seront privilégiés en situation de pénurie. Les variables retenues pour tester cette hypothèse, outre le statut matrimonial, sont la présence d’enfants âgés de moins de 5 ans et de moins d’1 an présents dans la famille et le nombre total d’enfants. D’autres éléments, qui renvoient cette fois à la nature de l’offre disponible, déterminent vraisemblablement l’affectation des places. Dans la mesure où les pièces les plus grandes sont les plus rares⁽⁹⁾, et étant donné qu’un enfant mineur ne peut être hébergé dans une chambre sans la présence officielle d’un parent, il est d’autant plus difficile de trouver des places qu’il y a d’enfants mineurs par adulte dans la famille.

(9) Cinq pourcents des chambres utilisées pour les familles par le 115 de Paris sont pour une seule personne et occupées par des femmes seules, enceintes. Près de la moitié des chambres sont des chambres doubles. Un tiers sont des chambres pour trois. Au total, seules 15 % des chambres peuvent accueillir au moins quatre personnes (Source : Pôle d’hébergement et de réservation hôtelière).

Tableau 1 – Taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles (2006-2014)

	Taux de satisfaction	p-value (*)
Structure familiale		
Familles monoparentales	83,7 %	< 0,001
Familles nucléaires	77,8 %	
Présence d'enfant âgé de moins de 5 ans		
Oui	81,9 %	< 0,001
Non	78,8 %	
Présence d'enfant âgé de moins de 1 an		
Oui	84,2 %	< 0,001
Non	79,9 %	
Nombre d'enfants mineurs		
1 enfant	82,6 %	< 0,001
2 enfants	79,1 %	
3 enfants et +	76,7 %	

Source : 115 de Paris (base Aloha-4D). Champ : 15 799 familles composées d'au moins un enfant mineur, formulant une première demande éligible au 115 entre 2006 et 2014. (*) Test du Chi2.

Comme attendu, le taux de satisfaction de la demande est directement corrélé au statut matrimonial du « chef de ménage », à l'âge et au nombre d'enfants ($p < 0,001$). Après leur premier appel au numéro d'urgence, les

familles monoparentales sont plus souvent hébergées que les familles nucléaires. Les familles avec des enfants de moins d'1 an ou de moins de 5 ans sont plus fréquemment mises à l'abri au premier appel que les autres. Les familles sont d'autant moins hébergées qu'elles comptent d'enfants (tableau 1).

Ces différents aspects de la priorisation des familles peuvent être liés les uns aux autres. La régression présentée dans le tableau 2 permet d'isoler différents facteurs ayant un effet significatif sur la probabilité d'être hébergé. Les rapports de prévalence des taux de satisfaction sur deux périodes sont ainsi présentés : 2006-2014 et 2011-2014 (c'est à partir de 2011, comme le montre le graphique 4, que la pénurie d'hébergements se manifeste nettement). Le modèle montre que, sur l'ensemble de la période 2006-2014, les familles monoparentales ont significativement plus de chance que les familles nucléaires d'être hébergées à nombre et âge des enfants égaux. En revanche, à structure familiale constante, l'effet du nombre d'enfants et l'âge de ceux-ci sur la probabilité d'être hébergé n'est statistiquement pas significatif.

Tableau 2 – Effet de la structure familiale, du nombre d'enfants et de l'âge des enfants sur le taux de satisfaction (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value globale
2006 - 2014					
Structure familiale					
Monoparentale	Nucléaire	0,94	[0,91 ; 0,97]	< 0,001	< 0,001
Nombre d'enfants					
Un enfant	Deux enfants	0,97	[0,93 ; 1,01]	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	Trois enfants ou plus	0,94	[0,90 ; 1,00]	< 0,05	
Présence d'enfant de moins de 5 ans					
Non	Oui	1,02	[0,98 ; 1,07]	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Présence d'enfant de moins de 1 an					
Non	Oui	1,03	[0,99 ; 1,08]	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Nombre de familles incluses dans le modèle	15 799				
2011 - 2014					
Structure familiale					
Monoparentale	Nucléaire	0,94	[0,90 ; 1,01]	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Nombre d'enfants					
Un enfant	Deux enfants	0,94	[0,89 ; 0,99]	< 0,05	< 0,01
	Trois enfants ou plus	0,90	[0,84 ; 0,97]	< 0,01	
Présence d'enfant de moins de 5 ans					
Non	Oui	1,01	[0,97 ; 1,06]	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Présence d'enfant de moins de 1 an					
Non	Oui	1,03	[0,97 ; 1,10]	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Nombre de familles incluses dans le modèle	9 653				

Source : 115 de Paris (base Aloha-4D). Champ : familles composées d'au moins un enfant, qui formulent une première demande éligible au 115 entre 2006 et 2014. Lecture : ce modèle de régression de Poisson établi sur les données du 115 de Paris vise à connaître l'effet propre de la structure familiale sur la probabilité de se voir proposer un hébergement lors du premier appel au 115 (*versus* ne pas voir sa demande satisfaite). Le nombre d'enfants et l'âge de ces derniers y étant significativement liés, ils constituent les variables explicatives. Les modalités de référence sont indiquées en italique. La colonne « RP » contient les rapports de prévalence estimés. Par exemple, pour les familles nucléaires, le rapport de prévalence est de 0,94, ce qui signifie que la probabilité d'être hébergé lors de la première demande est légèrement plus élevée pour les familles monoparentales que pour les familles nucléaires ($RP < 1$). À côté, l'intervalle de confiance à 95 % de ce rapport de prévalence. Enfin, dans la colonne « p-value », la probabilité associée au « RP » pour la modalité et, dans « p-value global », la probabilité associée à la variable d'ajustement (toutes modalités confondues).

Tableau 3 – Taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles, selon leur taille et composition

	2006 - 2014		2011 - 2014	
	% satisfaction	p-value	% satisfaction	p-value (test du Chi 2)
1 enfant par ménage				
1 adulte + 1 enfant	85,1	< 0,001	75,0	< 0,001
couple + 1 enfant	79,1		70,2	
3 personnes par ménage				
1 adulte + 2 enfants	82,4	< 0,001	71,0	<i>ns</i>
couple + 1 enfant	79,1		70,2	
4 personnes par ménage				
1 adulte + 3 enfants	79,1	<i>ns</i>	67,1	<i>ns</i>
couple + 2 enfants	76,3		65,4	
5 personnes par ménage				
1 adulte + 4 enfants	72,7	<i>ns</i>	58,4	<i>ns</i>
couple + 3 enfants	75,7		65,0	

Source : 115 de Paris (base Aloha-4D). Champ : familles composées d'au moins un enfant, qui formulent une première demande éligible au 115 entre 2006 et 2014.

La monoparentalité serait donc un critère de priorisation pour les écoutants sociaux. Néanmoins, lorsque l'on se limite à la période 2011-2014, en contexte de pénurie de places accrue, la monoparentalité n'apparaît plus comme un critère favorisant un accès prioritaire à l'hébergement. La seule variable explicative statistiquement significative qui ressort de cette analyse est le nombre d'enfants : moins la famille compte d'enfants, plus elle a de chance d'être hébergée. Ceci met en lumière l'importance des chambres de petite capacité dans le parc d'hébergement, que traduit notamment le recours croissant à des hôtels de une ou deux étoiles de type « Formule 1 » ou « Egg Hôtel », presque exclusivement composés de chambres doubles.

Pour aller un peu plus loin dans l'analyse, la probabilité d'être hébergé pendant cette période 2006-2014 a été comparée avec un découpage plus fin des compositions familiales, qui tient compte du nombre d'enfants selon le statut matrimonial du ménage (tableau 3). Si l'on considère les familles monoparentales et les familles nucléaires composées chacune d'un seul enfant, les familles monoparentales ont une probabilité significativement plus élevée d'être hébergée, quelle que soit la période considérée. Cela pourrait s'expliquer par la composition du parc d'hébergement : les chambres doubles sont plus nombreuses que les chambres triples, requises pour les familles nucléaires avec un enfant. Si l'on compare les ménages composés de trois personnes, avec un adulte et deux enfants, d'un côté, un couple avec un enfant, de l'autre, les familles monoparentales ont encore une probabilité significativement plus élevée d'être hébergées sur la période 2006-2014. Mais l'écart n'est plus significatif

concernant la période 2011-2014. Le manque généralisé d'hébergement depuis 2011 touche ainsi massivement les familles monoparentales et nucléaires. Le résultat est le même, pour toute la période, pour des familles composées de quatre ou cinq personnes, pour lesquelles il est structurellement plus difficile de trouver des places adaptées. La pénurie structurelle de grandes chambres affecte indifféremment les familles, qu'elles soient monoparentales ou nucléaires.

Conclusion

Dans l'ensemble, les familles monoparentales accèdent moins difficilement à l'hébergement d'urgence que les familles nucléaires. Mais lorsque les places se raréfient, à partir de 2011, et ne suffisent plus à héberger l'ensemble des requérants, cet avantage s'estompe, sauf pour les familles avec un seul enfant. Ainsi, ces résultats suivent ceux établis par Maryse Marpsat (1999) dès le milieu des années 1990, confirmés depuis dans différentes enquêtes (Brousse, 2006 ; Marpsat, 2011) : sans domicile, les femmes (seules et *a fortiori* accompagnées d'enfants) sont avantagées par rapport aux hommes en matière d'accès et de parcours dans l'hébergement. Elles bénéficient d'une aide plus rapide et soutenue. Cet avantage tiendrait à l'idée, diffuse dans l'assistance, d'une plus grande vulnérabilité des femmes et des mères élevant seules leurs enfants et à une conception classique des rôles sociaux de sexe. Toutefois, en contexte de pénurie de places, ce sont surtout les caractéristiques de l'offre disponible qui conditionnent l'attribution effective d'hébergements d'urgence.

Cependant, cette lecture repose sur l'analyse de l'entrée dans le système d'hébergement et non des trajectoires d'hébergement des familles. Une fois à l'abri, est-ce que les familles monoparentales restent avantagées par rapport aux familles nucléaires ? Est-ce que la taille du ménage demeure un handicap relatif pour les familles monoparentales ? Est-ce que d'autres caractéristiques des familles, qui n'entrent pas en ligne de compte dans l'attribution de l'hébergement des familles, comme la situation administrative des parents, n'ont pas un rôle plus décisif que la composition familiale pour expliquer l'accès aux ressources permettant de s'extraire de l'assistance ? C'est à ces questions, entre autres, que le prochain

rapport de l'Observatoire du Samusocial, à paraître en 2017, sera consacré (Eberhard *et al.*, 2017).

Bibliographie

Brousse C., 2006. Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ?, *Économie et statistique*, n° 391-92, p. 35-64.

Cefaï D., Gardella E., 2011, *L'urgence sociale en action : ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte.

Dietrich-Ragon P., 2017, Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration, *Population*, vol. 72, n° 1, p. 7-38.

Eberhard M., Guyavarch E., Segol E., 2017, *Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Île-de-France*, rapport de l'Observatoire du Samusocial de Paris (à paraître).

Gardella E., 2016, Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale. Une étude du fractionnement social, *Sociologie*, vol. 7, n° 3, p. 243-260.

Guyavarch E., Le Méner E., 2014, Les familles sans domicile à Paris et en Île-de-France : une population à découvrir, *Politiques sociales et familiales*, n° 115, p. 80-86.

Le Méner E., 2013, L'hôtellerie sociale : un nouveau marché de la misère ? Le cas de l'Île-de-France, *Politiques sociales et familiales*, n° 114, p. 7-18.

Le Méner E., Oppenheim N., 2012, The temporary accommodation of homeless families in Île-de-France. Between social emergency and immigration management, *European Journal of Homelessness*, vol. 6, n° 1, p. 83-103.

Marpsat M., 1999, Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri, *Population*, vol. 54, n° 6, p. 885-932.

Marpsat M., 2011. *Les femmes utilisatrices des services d'aide aux personnes en grande difficulté*, communication au colloque « Santé mentale et addictions chez les personnes sans logement personnel », organisé par l'Observatoire du Samusocial de Paris et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.